

AVENANT

À LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

DE DIGNE-LES-BAINS

ENTRE

- La Commune de Digne-les-Bains représentée par son Maire, Patricia GRANET-BRUNELLO ;
- La Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération représentée par sa Présidente, Patricia GRANET-BRUNELLO

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires» ;

d'une part,

ET

- L'État représenté par Marc CHAPPUIS, Préfet du département des Alpes de Haute-Provence
- La Banque des Territoires représentée par M. Alexis ROUQUE, Directeur régional de la Banque des Territoires
- Le groupe Action Logement représenté par Mme Clarisse BAINVEL, Présidente du Comité Régional d'Action Logement et Mme Martine CORSO, Vice-Présidente du Comité Régional d'Action Logement
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Marc CHAPPUIS, Préfet du département des Alpes de Haute-Provence
- Le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence représenté par sa Présidente, Éliane BARREILLE
- L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, représentée par Stanislas BOURRON, Directeur général

ci-après, les « **Partenaires** financeurs»

d'autre part,

AINSI QUE

- La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Alpes de Haute-Provence, représentée par Daniel MARGOT, son Président
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes de Haute-Provence, représentée par Stéphan FIGUIERE, son Président
- L'Association Initiative Alpes Provence représentée par Jean-François GONIDEC, son Président

Ci-après, les Autres **Partenaires locaux**.

Il est convenu ce qui suit

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20231213-33_13122023

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville (ACV), pour la Ville de Digne-les-Bains pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 vise à renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'ACV, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires modèles en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra **encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville** dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville de Digne-les-Bains et de Provence Alpes Agglomération à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – État, Région, Département, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'État mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de droit commun, DETR, DSIL, FNADT. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centre ancien.

Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, la Banque des Territoires poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par

l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations). La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques. Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville. Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne. La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes.

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

Les crédits d'ingénieries et les prêts de la Caisse des Dépôts sont soumis à la validation de ses comités internes.

L'avenant couvre la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026 .

Article 2. Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

La Ville de Digne-les-Bains s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, un chargé de mission dédié au déploiement et à l'animation du programme ACV est identifié au sein de la collectivité. Un modèle de fiche de poste figure en annexe du guide pratique du programme. Le chargé de mission a vocation à animer le programme et coordonner les différents services impliqués dans le projet ACV.

Il aura pour mission d'organiser le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du Maire et en lien avec le Président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le Préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'État et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (direction territoriale de la SNCF etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Le comité de projet local a pour objectif de dresser un bilan à date des différentes actions menées, conformément aux fiches actions jointes à l'avenant.

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

La Ville de Digne-les-Bains s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées au niveau national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la Ville de Digne-les-Bains réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle, à l'occasion des deux comités de projet annuels.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agrèger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'État et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les périmètres d'action du programme Action cœur de ville pour la période 2023-2026 définis dans cet article se substituent aux périmètres d'action définis dans l'avenant de projet 2018-2022.

Liste des secteurs d'intervention :

i. Centre-ville

Les périmètres retenus pour le programme en 2018 sont les suivants :

Un secteur prioritaire de 25 hectares, 12 ares qui comprend le centre ancien (classé quartier prioritaire politique de la ville) et qui s'étend jusqu'à la maison de santé.

Pour mémoire, des équipements d'intérêts économiques, touristiques et culturels identifiés comme étant directement en lien avec les enjeux de revitalisation de la centralité ont été intégrés au dispositif *Action cœur de ville*. Il s'agit du Musée promenade, siège de l'Unesco Géoparc de Haute Provence, de la Dalle aux ammonites, située dans le prolongement du site du Musée Promenade, de l'établissement thermal, du Musée Alexandra David Néel, du Plan d'eau et du Golf.

Si le périmètre prioritaire reste identique, la stratégie s'étend pour la phase 2023-2026, à l'entrée de ville et aux gares (ferroviaire et routière).

La commune s'engage à initier un travail visant à la conclusion d'une OPAH de renouvellement urbain (OPAH-RU) afin de mettre un terme aux problèmes d'insalubrité de l'habitat, de friches urbaines, de vacance et d'extrême vétusté. Cette contractualisation sera conformément à la procédure en vigueur précédée par la mise en place d'un comité de pilotage qui aura pour mission d'assurer la coordination des partenaires intervenant dans le cadre de l'opération programmée. Une phase de diagnostics (état des lieux du territoire à traiter, périmètre, difficultés rencontrées, etc) sera réalisée.

ii. Quartier de gare

La Ville de Digne-les-Bains dispose de deux gares :

=) La gare ferroviaire située à l'entrée de la ville en dehors du centre-ville qui assure la liaison avec Nice. Le train des Pignes sera remis en circulation en 2025 (3 allers/retours par jour et 400 000 voyageurs par an qui utilisent le train au départ de Nice).

=) La gare routière, localisée en cœur de ville, accueille les lignes de bus qui reçoivent la majorité des passagers et qui relient les différentes parties du département et des départements voisins.

Parallèlement au projet de restructuration du site de la gare routière, la Ville de Digne-les-Bains et Provence Alpes Agglomération souhaitent étudier la possibilité de réaménager ces sites.

La commune souhaiterait déménager la gare routière du centre-ville vers le site de la gare SNCF. Elle prévoit dans ce cas de créer un espace multimodal et de transports doux permettant de relier cet espace au centre-ville. Elle souhaite ainsi aménager un parcours voyageurs fluide et améliorer l'image du site et sa visibilité, afin qu'il soit facilement identifiable. Il s'agit également pour elle de contribuer au désenclavement du quartier résidentiel de Saint Véran où se trouvent notamment plusieurs services publics de compétence intercommunale (l'école d'art IDBL, l'Abattoir, la régie des eaux.).

Ce projet qui fait l'objet d'une fiche action spécifique, trouverait sa justification à travers la réalisation effective de la ligne non-circulée Digne/CASA. **Le site de la gare routière actuelle accueille aujourd'hui l'essentiel des voyageurs.** Des études préalables seront également engagées afin de s'assurer de la pertinence d'un tel déménagement et notamment son adéquation avec les attentes et les habitudes des voyageurs.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20231213-33_13122023

Une solution intermédiaire consisterait à maintenir la gare routière en centre-ville et à la réaménager afin de l'intégrer davantage au cœur de ville avec davantage de visibilité, des espaces d'attente confortables, la mise en place d'une offre de services (stockage vélo, casiers, distributeurs alimentaires).

Identification de chacun des secteurs d'intervention

Le périmètre du/des secteurs d'intervention est précisé en annexe 3.

Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée par la Ville de Digne-les-Bains et l'intercommunalité Provence Alpes Agglomération.

À ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT.

Une instruction du Gouvernement aux préfets confirme les modalités de cette modification.

Les financements et interventions mis en œuvre dans le cadre du volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

Plan d'action global :

AXES	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Budget	Calendrier de réalisation	Subventions obtenues ou attendues
Axe 1	Habitat :Opération de recyclage foncier dans le centre ancien : 1/ Ancienne Mairie 2/Place du Marché- Rue Capitoul ÉTUDES DE FAISABILITÉ	Ville	40 000 € HT étude de Faisabilité 115 200 € TTC l'étude de calibrage	2022/2023 étude de faisabilité Sept 2023 pour l'étude de calibrage Rue de l'Ancienne Mairie	50% ANAH 80 640 € réservés par l'ANAH
Axe 1	Collaboration avec Action Logement	Ville	-	2023/2026 2023 : organisation d'une réunion investisseurs	-
Axe1	Habitat inclusif : projet de création d'une résidence sociale et solidaire, l'Hôtel des Postes	HHP	2 350 000 € HT	2023/2025	Fond Friche 700 000 €
Axe 2	Lutte contre la vacance : Mise en place du droit de préemption commercial et de la Taxe sur les friches commerciales	Ville	-	2023	-

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20231213-33_13122023

Axe 2	Attractivité : Création d'un parcours artistique éphémère dans le cœur de ville	Ville /PAA	79 000 € (dont 15 000AF)	2024	-
Axe 2	Speed Dating professionnel	PAA	-	2024	-
Axe 2	Mon projet d'entreprise développement – déclinaison territoire ACV	CCIT04	16 720 € HT	2023	Région SUD et CCI
Axe 2	Mon Projet de Boutique	Initiative Alpes du Sud	15 000 €	2023-2024	BPI ou région Sud 50%
Axe 2	Création d'une boutique éphémère	PAA/CMA	A définir	2024	FNADT 50%
Axe 2	Requalification de l'offre Hôtelière de centre-ville	PAA Atout France MO étude PAA MO Prospection	-	2023/2024	
Axe 3	Mission de Programmation en vue de la réhabilitation de la gare routière de Digne-les-Bains, en Maison du Tourisme et de la Mobilité	PAA	Marché passé à 45 630 € TTC, Étude estimée à 50 000€ HT	2023/2024 Livraison début 2024	Subvention Conseil Régional (30 %) 15 000 € Subvention Conseil Départemental (30%) 15 000 € Autofinancement PAA (40%) 20 000 €
Axe 3	Mission de Programmation en vue de la réhabilitation de la gare ferroviaire de Digne-les-Bains, en un pôle d'échange Multimodal.	PAA/Ville	100 000 €	2024	Subvention Etat fond à définir (50 %) 50 000 € Subvention Conseil Régional (30%) 30 000 € Autofinancement PAA (10%) 10 000 € Autofinancement Ville DLB (10%) 10 000 €
Axe 3	Mise en œuvre du schéma directeur cyclable : Aménagement d'une piste cyclable unidirectionnelle sur l'avenue Georges Pompidou et de la traversée du giratoire des Escoubes	PAA	500 000 € HT (Étude et travaux)	2024/2025	Subvention Conseil Régional : 134 650 € Subvention Etat (AFITF) : 250 000 € Autofinancement PAA : 115 350 €

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Axe 4	Projet de restructuration des voies principales du centre-ville	Ville	À définir	2023-2028 Lancement des études en juillet 2023	DETR
Axe 4	Tourisme : Remise à plat de la gestion de la cathédrale Saint-Jérôme Restructuration du Musée promenade	Ville PAA	- 5 500 000 €	2023 2025-2029	Autofinancement PAA (20%) 1 100 000 € Taux de financement max (80 %) 4 400 000 € Financements Région + département + EV fléchés à ce jour (46%) 2 516 504 € Financements complémentaires à rechercher (34%) 1 883 496 €
Axe 4	Culture : Digne-les-Bains centralité culturelle Le TOP	Groupe SOS	3 761 237 .76 €	2024-2025	
Axe 4	Culture : Digne-les-Bains centralité culturelle Rénovation du Musée Gassendi : Extension du musée sur l'aile St Jaume Nouveau programme des travaux	Ville	1 908 408.87 €	2023-2025	État DRAC : 1 150 000 € Région : 190 840.89 € Département : 185 879.02 € Ville : 381 681.68 €
Axe 4	Création d'un réseau de Chaleur bois énergie - ZAC Soleilh Bœuf (étude)	SDE	21 950 € HT	2023	AAP ADEME
Axe 4	Aménagement du quartier thermal	PAA Ville CD	-	A déterminer	
Axe 4	Transition écologique : vers une ville plus verte -L'aménagement du Jardins des Cordeliers, le Tiers jardin des savoirs -La création d'une forêt comestible (plan d'eau) -La désimperméabilisation du parking du plan d'eau -Rénovation de l'éclairage public -Rénovation énergétique des bâtiments publics	Ville PAA (éclairage public)	Jardin: 300 000 € Forêt : 336 540 € Parking: à définir Eclairage public : 458 000 dont 229 000 de fond vert demandé. Rénovation	2024-2026	Jardin : 300 000 euros EV ou Feder Forêt : 336 540 € HT EV ou fond vert ? Parking: à définir Eclairage public : 458 000 dont 229 000 de fond vert demandé. Rénovation des bâtiments public :

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

			bâtiments: attente résultat étude		attente résultat étude en cours
Axe 5	Sport : vers un centre-ville de Pleine Santé Accompagnement ANCT – les Ateliers du Design Actif Création d'une pumptrack	Ville		2023 2025 (pumptrack)	ANCT FNADT ou ANS
Axe 5	Évènement : Faire Vivre Action Cœur de Ville	Ville/PAA	25 000	2025 ou 2026	FNADT 80%
Axe 5	Amélioration de l'attractivité de la station thermale : rénovation et modernisation des piscines	PAA	2 880 000 TTC	Novembre 2023 étude conception Février 2026 Travaux	Acquis : DSIL 2022 : 360 000 € FNADT Rebond : 192 791 € (risque fort de perte par caducité) Avenir montagne investissement : 407 209 € Financement demandé en cours d'instruction : CD 04 : 330 000 € Financement inscrit dans un contrat mais non encore sollicité : CR (Contrat d'avenir et Contrat Nos territoires d'abord) : 600 000 €
Axe 5	Projet de requalification du haut du Boulevard Gassendi : Rénovation du futur siège des services administratifs de PAA	PAA	1 800 000 € HT	2025	Partenaires attendus Etat (Fonds Vert) 50 % 900 000 € Région 20 % 360 000 € Département ? PAA % 540 000 €
Axe 5	Sécurité : déploiement de la vidéo surveillance / signature du contrat de sécurité intégrée et stratégie sécuritaire qui sera mise en œuvre. »	Ville	Vidéoprotection 2023 : 62 052€	2023 Contrat de sécurité jusqu'en 2027	49 641€ du FNADT 12 411€ en Auto financement de la Ville
Axe 5	Santé	Ville – PAA	-	2023-2026	-

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Calendrier général du projet

Le calendrier prévisionnel est indiqué dans le tableau des actions présenté dans l'article 6.

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

Les modalités relatives à la conduite d'une démarche d'évaluation sont précisées dans le Guide du programme ACV 2.

Calendrier

La démarche de suivi/évaluation sera conduite dès la signature de la convention et jusqu'à la fin du programme.

Méthode

L'évaluation sera pilotée par le chef de projet qui proposera une méthode construite à partir du guide du programme ACV2.

Un comité d'évaluation sera constitué. Une note de cadrage précisant la méthode, les objectifs de l'évaluation et les outils sera proposée en comité d'évaluation.

Objectifs et questions évaluatives

Les objectifs de l'évaluation et les questions évaluatives seront précisés dans la note de cadrage. Conformément aux préconisations du guide ACV, cette note sera transmise à la direction du programme.

Indicateurs retenus

Un tableau de bord avec la liste des indicateurs définis et retenus pour suivre et analyser les projets sera créée. Le chef de projet s'adressa à la direction du programme pour que lui soit transmis un modèle de tableau. Ce tableau sera complété et amélioré au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre des actions.

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville de Digne-les-Bains et Provence Alpes Agglomération s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs le 28 septembre 2023.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

Signatures

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20231213-33_13122023

À Digne les bains, le

Commune	EPCI	État
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>Le Maire, Patricia Granet-Brunello</i>	<i>La Présidente, Patricia Granet-Brunello</i>	<i>Le Préfet, Marc Chappuis</i>
Banque des Territoires	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	Action Logement
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>Le Directeur régional, Alexis Rouque</i>	<i>Le Préfet, Marc Chappuis</i>	<i>La Présidente du Comité Régional, Clarisse BAINVEL</i>
Action Logement	Conseil départemental	Autre partenaire
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>La Vice-Présidente du Comité Régional, Martine CORSO</i>	<i>La Présidente, Eliane BARREILLE</i>	<i>Signataire</i>

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

La direction du programme ACV met en place plateforme de reporting avec un tableau collaboratif qui recense les actions des plans d'actions pour chacune des villes. Ce tableau, qui est au préalable actualisé par les chefs de projet, sert de base à cet article : dans chaque sous-partie, le directeur de projet réalisé un extrait par copier-coller du tableau.

- Actions livrées
 - Etude de requalification de l'îlot Pied de ville : étude de faisabilité et de calibrage
 - Programme d'intérêt général contre l'habitat indigne
 - Création de la Fabrique à entreprendre – Diniapolis
 - Recrutement d'un manager de centre-ville et mise en place d'un plan stratégique
 - Travaux du parking souterrain, phase 2 et de la Place du général de Gaulle
 - Requalification de la Place des Récollets : nouvelle composition urbaine et paysagère
 - Création d'un living lab – l'atelier 7.7
 - Déploiement du dispositif « Ma boutique à l'essai »
 - Etude de potentiel marchand au cœur de ville
 - Etude juridique et foncière portant sur un ensemble de cellules commerciales identifiées préalable à l'intervention de l'ANCT
 - Création d'une bourse des locaux vacants
 - Création de coupons de stationnement proposées aux commerçants pour en faire bénéficier leur clientèle
 - Site de l'Usine à gaz : démolition et création d'un parking à proximité du centre-ville pour le stationnement des commerçants
 - Elaboration du schéma de mobilité douce
 - Aménagement d'un cheminement piéton avenue Martin Bret
 - Installation de la vidéoprotection dans le centre ancien
 - Aménagement du square Frédéric Mistral
 - Travaux du Musée Alexandra David Néel : phase 2
 - Travaux d'embellissement : renouvellement de la signalétique
 - Renouvellement du matériel d'entretien : mécanisation

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20231213-33_13122023

- Actions en cours - financées
 - Création d'une boutique d'artisans portée par la CMA en partenariat avec PAA
 - Transformation et valorisation de l'Office du tourisme et de la gare routière : étude préalable
 - Travaux d'embellissement : harmonisation des peintures et ferronneries
 - Reconduction de l'aide aux ravalements de façades
 - Action de soutien à l'union commerciale du centre-ville pour animer les zones où le taux de vacance est le plus fort
 - Travaux d'aménagement des accès cyclables et piétons
 - Etude préalable à la transformation et la valorisation de l'Office du tourisme et de la gare routière
 - Travaux d'embellissement : harmonisation de l'éclairage public
 - Travaux d'embellissement : harmonisation des espaces de dépôts et ramassage d'ordures ménagères
 - Mise en place d'un WIFI territorial
 - Mise en œuvre de l'Ad'ap communal – mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics

- Actions en cours ou programmées
 - Réhabilitation de l'ancien cinéma LE TOP en espace culturel et artistique
 - Construction de l'axe médiéval Sud : programme de lutte contre la dégradation du paysage urbain avec la construction d'un itinéraire ponctué de repères : aménagement d'un grand jardin de restanques au cœur du Rochas : reconstitution de niches écologiques, renforcement de murets en pierres sèches

- Actions abandonnées
 - Etude globale exhaustive de l'état du parc immobilier ancien – dans une optique de dé densification
 - Intervention de l'ANCT sur environ 1000 m2 de bâti visant la restructuration des cellules commerciales (acquisition, travaux, gestion)

2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

Les enjeux identifiés en 2018 sont les suivants : (ces enjeux étant traduit en objectifs puis déclinés en actions au sein de la convention).

- Favoriser et développer le dynamisme commercial du cœur de ville
- Connecter le cœur de ville aux sites et équipements stratégiques
- Rendre le choix d'habiter en centre-ville attractif
- Améliorer le cadre de vie (lisibilité, partage modal de la route, embellissements, modernité...).

Pour répondre à ces enjeux, un ensemble d'opérations structurantes ont été réalisées ou amorcées au sein du périmètre prioritaire cœur de ville ou dans les périmètres secondaires accueillants des espaces ou établissements stratégiques en lien avec le développement du centre-ville tels que le Musée promenade ou les Thermes.

1/ L'Espace public

La phase de déploiement des actions a permis d'apporter une première réponse aux enjeux de revitalisation du centre-ville. D'importants investissements ont été réalisés au sein de l'espace public et du patrimoine culturel pour l'amélioration du cadre de vie des habitants et pour rendre ce cœur de ville plus attractif. Des travaux lourds tels que la création de parkings et la réhabilitation de plusieurs places, ont été conduits ainsi que des travaux d'embellissements qui sont toujours en cours.

Requalification de la Place Général de Gaulle, du Cours des Arès et du Parking souterrain Gassendi

La place Général de Gaulle et le Cours des Arès forment les espaces publics majeurs du cœur de la ville. Situé à deux pas de l'Hôtel de ville, entre le centre historique et les quartiers, ce projet de requalification revêt une dimension urbaine importante car il se trouve à la croisée de deux axes majeurs et à l'intersection de plusieurs perspectives monumentales.

La commune a donc souhaité engager simultanément : la réhabilitation du parking souterrain Gassendi et la requalification des espaces publics de la place Général de Gaulle et du Cours des Arès.

La Place Récollets :

La première phase des travaux de réaménagement, a permis notamment de créer des cheminements piétons, de protéger les arbres et de réaliser une partie des réseaux d'éclairage public.

Un mobilier urbain accompagne les nouveaux espaces de déplacements et de repos (bancs, éclairages...). Les platanes centenaires, patrimoine végétal du lieu, seront conservés et entourés de nouveaux espaces verts.

Le Square Frédéric Mistral

Les Travaux sont en cours de réalisation. Le réaménagement du square Frédéric Mistral a pour ambition d'améliorer l'intégration de ce jardin public dans son environnement à différents niveaux. A l'échelle du quartier, il s'agit de créer une liaison douce de qualité entre le centre-ville et ses quartiers les plus proches. L'objectif est aussi d'intégrer le nouveau gymnase dans le tissu urbain et d'améliorer les liens entre les différents équipements publics (collège Maria Borrély notamment)

L'aménagement de la Rue du Capitaine Arnoux

En lien direct avec la construction de l'établissement pour seniors Domitys, l'aménagement rue Capitaine Arnoux visait à améliorer le cadre de vie et la circulation des piétons et vélos. La rue a été rénovée avec de nouveaux trottoirs et des aménagements paysagers et lampadaires plus économes.

2/ L'habitat

Pour rappel, l'attractivité résidentielle du centre ancien est un enjeu majeur de projet de revitalisation du cœur de ville. Le taux de vacances est d'environ 30% en centre ancien. Attirer des familles et développer la mixité sociale en offrant des logements de qualité dans un cadre de vie agréable aura un impact direct sur la revitalisation commerciale.

D'importantes actions sont en cours sur des périmètres couvrant les secteurs du centre ancien dont les bâtiments sont particulièrement marqués par des problèmes structurels mais aussi de fait des problèmes sociaux et de vacances résidentielles.

Les élus dignois, dans la continuité des actions menées depuis plus de 15 ans, ont souhaité réactiver la démarche de lutte contre l'habitat indigne (insalubre, indécent et dangereux), par l'engagement, au mois de juin 2019, d'un Programme d'Intérêt Général (PIG).

Reconduction de la campagne d'aides aux ravalements des façades

Conduit sans interruption depuis 2004, ce dispositif financier permet de soutenir les propriétaires immobiliers privés qui s'engagent dans une intervention de ravalement des façades. Compte tenu de l'impact positif obtenu dans le cadre des campagnes précédentes au niveau de l'image du cœur historique et de l'effet d'entraînement qui s'est progressivement mis en place, il est apparu opportun de reconduire cette démarche pour une durée de trois ans du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 en lui affectant un budget de 100 000 €. Toutefois, force est de reconnaître que les velléités d'intervention et le nombre d'opérations de ravalement effectivement réalisées restent faibles.

Signature d'une convention de partenariat avec Action Logement

Validée par Provence Alpes Agglomération et la Ville de Digne les Bains lors de leurs instances de décisions respectives, la convention de partenariat Ville / PAA / Action Logement n'a, en raison des mesures liées à la crise sanitaire, été signée par Action Logement qu'au mois de mai 2020.

Dans ce contexte, la Ville s'est engagée à effectuer un repérage d'immeubles en monopropriété, vacants et à la vente afin de les proposer à des investisseurs qui pourront bénéficier, au niveau de l'acquisition foncière et des travaux de réhabilitation, des aides financières d'Action Logement.

La création d'un Living Lab

Afin de mieux répondre aux enjeux du vieillissement, l'agglomération a créé un living lab, doté d'un appartement pédagogique dédié à la prévention et au maintien à domicile. Dénommé Atelier 7.7, le living lab de PAA a déjà permis l'expérimentation, par des seniors, d'un programme de recherche novateur de stimulation cognitive, physique et sociale et d'une douzaine de nouvelles technologies en partenariat avec l'Université de Nice Côte d'Azur.

3/ La mobilité

La création du parking de la Grande Fontaine

Le nouveau parking permet le stationnement gratuit de 122 véhicules avec 3 places PMR et 3 places pour camping-cars.

L'aménagement de ce parking important en entrée de ville a permis d'offrir une liaison piétonne fonctionnelle et sécurisée vers la cathédrale, la crypte archéologique, le cimetière ou le centre-ville et de planter pas moins de 41 arbres de haute tige.

Le Schéma directeur cyclable

Le schéma directeur cyclable a été élaboré et sera mis en œuvre par tranche au cours des prochaines années. Le montant global des travaux à réaliser s'élève à **6.5 M€**. Ce schéma vise à améliorer l'accessibilité du centre-ville en vélo, depuis les principaux pôles générateurs de flux de la commune, en définissant les aménagements cyclables adaptés et en affinant la maîtrise d'ouvrage et l'estimation budgétaire.

4/ Le développement économique et le commerce

Au sujet du commerce, le taux de vacance commerciale a très nettement diminué entre 2017 et 2021. Il était d'environ 15% en 2021 contre 27% en moyenne dans l'ensemble du centre-ville en 2017. Les commerces présentant un taux de commercialité très faible voire nul ne sont plus comptabilisés. Les travaux au sein de l'espace public, les Boutiques à l'Essai, et l'action du manager de centre-ville ont contribué à cette baisse.

Aujourd'hui, en 2023, le constat de cette baisse de la vacance commerciale tend à s'inverser. Les effets des crises successives se lisent dans le cœur de ville avec la fermeture de quelques commerces qui peinent à trouver repreneur. Si le projet d'intervention de l'ANCT, ou la création d'une foncière commerciale ne sont pas envisageables à court terme, la problématique de la revitalisation commerciale reste néanmoins entière et mérite une attention particulière dans le cadre de la phase 2 du programme.

Diniapolis : La fabrique à entreprendre et l'espace de coworking

Sur cette thématique économique, PAA a également travaillé aux côtés de l'Association Initiative Alpes Provence à la structuration de la Fabrique à Entreprendre au sein de Diniapolis (avec l'aide notamment de la Banque des Territoires). Cet établissement situé dans le centre-ville, lieu d'accueil et d'animation économique, vise à accueillir les porteurs de projets, proposer des formations, des locaux à prix attractifs et offre une réponse aux nouvelles formes de travail (coworking).

5/ Le patrimoine culturel

La Maison Alexandra David Néel

Elle a été rénovée en deux phases (grâce à des subventions de la DRAC dans le cadre du Plan de relance).

Le Musée promenade

Le Musée Promenade, site emblématique du territoire abritant le siège de l'UNESCO Géoparc, une étude de programmation architecturale et scénographique a été réalisée afin de déterminer le nouveau positionnement du site, définir son modèle économique, estimer l'enveloppe de travaux.

Le montant des travaux est estimé à plus 7.5 Millions d'euros.

Afin de renforcer les connexions entre le site et le cœur de ville, un projet d'aménagement d'un sentier de découverte « biodiversité et paysages de l'Unesco Géoparc de Haute Provence entre l'Office de tourisme et la Dalle aux Ammonites en passant par le Musée promenade a été imaginé. Les travaux sont prévus pour l'automne Hiver 2023/2024 pour une livraison en 2024.

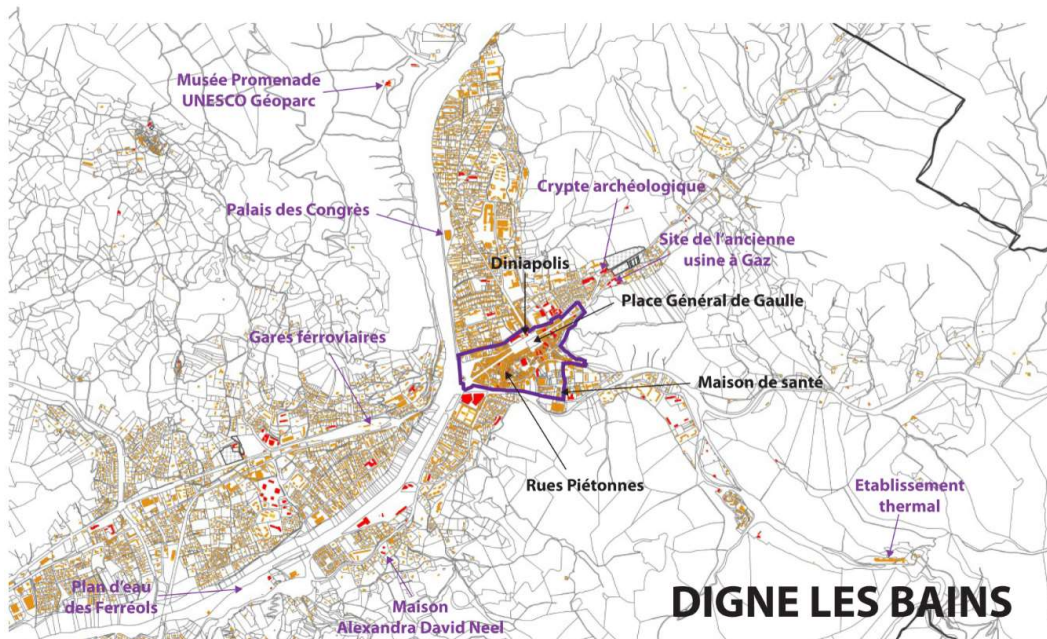
Le Top

La réhabilitation de l'ancien cinéma le Top en espace culturel et artistique, portée par une association « Les Potes of The Top » créée à cet effet, a également été accompagnée par le financement de la Banque des Territoires et la Ville d'une chefferie de projet pendant deux ans. Des subventions d'investissement de l'Etat et de la Région ont été acquises. Cette opération relativement lourde n'est pas finalisée. Située en plein cœur de la ville, la réhabilitation de cet ancien cinéma actuellement en l'état de friche, revêt une importance stratégique, dans le sens où elle rendra à ce secteur du centre-ville toute sa dynamique qui s'est essouffée suite à la fermeture du cinéma. L'ouverture de cet espace culturel va contribuer à booster l'attractivité du centre-ville, créer du flux et indirectement booster l'activité commerciale.

En conclusion de cette première période passée, le programme Action cœur de Ville a permis de trouver des réponses financières et organisationnelles via l'émergence de nouveaux partenariats au projet urbain du cœur de Digne-les-Bains décliné dans l'étude de centralité. Il a permis de mettre des priorités et de la cohérence dans le choix des actions à réaliser grâce à la formalisation d'un projet construit autour d'axes stratégiques répondant à des enjeux de développement essentiels.

Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et liste des adresses incluses dans les secteurs d'intervention

Périmètre action coeur de ville



Index des rues incluses dans le périmètre d'intervention (ne concerne que le périmètre centre ancien et non les extensions vers les sites touristiques)

Allée des Fontainiers
Avenue Charles Fruchier
Avenue Demontzey (partie basse, jusqu'à l'intersection avec l'Allée des Fontainiers)
Avenue du Balistère
Avenue du Huit Mai 1945
Avenue du Levant
Boulevard Gassendi
Boulevard Martin Bret
Boulevard Soustre
Boulevard Thiers
Chemin de Piécocu
Chemin des Deux Tilleuls (partie)
Cours des Arès
Cours du Tribunal
Montée de l'Oratoire
Montée des Prisons
Montée Saint Charles
Place de l'Evêché
Place de la Barlette
Place de la Fabrique

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20231213-33_13122023

Place des Cordeliers
Place des Récollets
Place du Général de Gaulle
Place du Marché
Place du Mitan
Place du Tampinet
Place Grenette
Place Joseph Fontaine
Place Paradis
Place Pied de Ville
Placette du Placet
Rampe du Rochas
Rue André Honnorat
Rue Bad Mergentheim
Rue Beau de Rochas
Rue Capitoul
Rue Colonel Payan
Rue Curaterie
Rue de l'Ancienne Mairie
Rue de l'Hubac
Rue de la Glacière
Rue de la Grande Fontaine
Rue de la Préfecture
Rue de Provence
Rue des Chapeliers
Rue des Monges
Rue des Tanneurs
Rue Docteur Honnorat
Rue Docteur Romieu
Rue Docteur Simon Piétri
Rue du Chapitre
Rue du Figuier
Rue du Four
Rue du Tampinet
Rue du Trélus
Rue Etienne Martin
Rue Grenette
Rue Haute Ville
Rue Jeu de Paume
Rue Juiverie
Rue Léon Mariaud
Rue Mère de Dieu
Rue Miollis
Rue Pardessus
Rue Père Hugues

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Rue Pied de Ville
Rue Prête à partir
Rue Saint Jérôme
Rue Tour de l'Eglise
Rue Tour des Prisons
Ruelle des Plâtriers
Ruelle Saint Michel
Square Frédéric Mistral
Terrasse Saint Pierre
Traverse de la Barlette
Traverse de la Boucherie
Traverse de la Lune
Traverse de la Tour
Traverse des Eaux Chaudes
Traverse des Serres

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com